



1. Ouverture de l'Assemblée par la présidente de l'APAGE

Magaly JACQUEMETTAZ ouvre la dixième assemblée générale de l'APAGE convoquée par courrier personnel le 31 octobre 2023. Elle donne le nom des personnes excusées.

2. Nomination des scrutateurs et Approbation de l'ordre du jour

- *Stéphane LOVEY est nommé scrutateur par la Présidente.*
- *L'ordre du jour est approuvé par l'Assemblée, tel que proposé dans la convocation.*

3. Modification des statuts de l'APAGE : présentation et approbation

La PRÉSIDENTE explique que compte tenu que l'APAGE est une association sans but lucratif, qu'elle ne commercialise rien mais ne vit que des cotisations ordinaires ou marketing de ses membres, elle pourrait être éligible à une exonération d'impôts.

Christophe DUMOULIN, de la FIDUCIAIRE DUMOULIN qui contrôle les comptes de l'APAGE, précise que comme l'APAGE doit financer à hauteur de 10% les projets partiels qu'elle porte dans le cadre du Projet de développement régional (PDR) du Grand Entremont, elle doit faire des provisions pour être en mesure de payer en 2024 l'ensemble de ce 10%. En 2022, elle a ainsi dû prélever des contributions marketing non négligeables et il serait pertinent de demander une exonération d'impôts pour éviter de devoir puiser dans cette réserve.

Christophe DUMOULIN détaille qu'il faut, pour demander une exonération d'impôts, préciser deux points dans les statuts de l'APAGE : premièrement que le Comité n'est pas salarié mais seulement défrayé et, deuxièmement, qu'en cas de dissolution le bénéficiaire de l'APAGE ira à une Association qui a les mêmes caractéristiques en remplissant un but d'utilité public.

La Présidente propose donc à l'Assemblée de modifier les statuts de l'APAGE comme suit :

Art. 22, alinéa 4 (nouveau)

⁴Les membres du Comité travaillent de manière bénévole, sous réserve d'une modeste indemnité forfaitaire pour leurs frais ou du remboursement de leurs frais effectifs.

Art. 36, alinéa 4 (nouveau) :

⁴ S'il reste un excédent après remboursement de toutes les dettes, cet actif est remis à une autre institution suisse exonérée d'impôts et remplissant des buts de service public ou d'utilité publique. Tout retour aux fondateurs est exclu.

- *L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité les modifications des statuts de l'APAGE telles que présentées par la Présidente.*



4. Contributions marketing dès 2025

A la fin du PDR et pour poursuivre la stratégie du Grand Entremont, il faudra prélever des cotisations marketing annuelles, comme cela a déjà été discuté lors de l'AG ordinaire du printemps. La PRÉSIDENTE passe la parole à la coordinatrice du PDR pour qu'elle en explique les enjeux et les principes.

MARTINE JAKUES rappelle que quand le PDR a été mis en place, il a été prévu un certain nombre d'infrastructures pour l'agriculture de la région : nouvelles laiteries ou rénovations, installation de séchage des plantes, char à fondue, bâtiment pour les apiculteurs, agritourismes. Tous ces projets ont fait écho auprès du Canton et du Service de l'agriculture, mais il a encore fallu une mesure dite « collective » pour que le PDR du Grand Entremont soit accepté.

Le monde agricole a choisi que cette mesure collective concerne la valorisation des produits locaux et qu'une stratégie commune soit mise en place pour mieux vendre ces derniers.

En 2018, l'APAGE a ainsi créé la marque « Grand Entremont pour devenir un « nom de famille » qui fédère chacun, qu'il soit producteur de lait ou de plantes, qu'il ait des moutons ou des vaches, qu'il soit un artisan ou un lieu de vente.

L'appellation « Grand Entremont » a été accompagnée d'un slogan pour suggérer d'emblée la montagne et ses saveurs : « Le Goût des cimes ». Cette appellation est devenue un label qui réunit les produits, qui rassemble au-delà des spécificités de chacun.

« Grand Entremont- Le goût des cimes » a pu bénéficier des fonds publics du PDR pour grandir et commencer à rayonner dans la région. Il y a certes encore beaucoup à faire pour étendre sa renommée, sa réputation, trouver encore davantage d'Ambassadeurs pour le faire exister, mais le Grand Entremont peut déjà se prévaloir d'être devenu un partenaire fiable pour les communes, les destinations touristiques, les artisans et les lieux de vente. Le Grand Entremont apparaît comme une communauté d'acteurs engagés dans le maintien et la valorisation de son agriculture et de ses produits.

La coordinatrice n'est certes pas certaine que ce sens de la communauté soit partagé par chacun. Elle sait que les membres de l'APAGE sont avant tout fiers d'appartenir à une laiterie, une coopérative, un alpage, un atelier ou une ferme, et que certains aimeraient pouvoir calculer ce qu'une marque collective apporte individuellement à son exploitation ou à son revenu.

Elle insiste pourtant qu'à une année de la fin du PDR, il est bien question de savoir si chacun veut poursuivre l'aventure du Grand Entremont en étant disposé à apporter sa contribution financière pour que cette démarche collective soit encore possible à l'avenir. Si chaque acteur concerné veut savoir ce que les quelques dizaines ou centaines de francs qu'il faudra payer chaque année va personnellement lui apporter, ce sera difficile d'avancer encore ensemble. Mais elle espère qu'avec le matériel promotionnel que l'APAGE aimerait continuer à proposer à des prix préférentiels, l'accès au possible local de centralisation, les mesures de promotion pour faire connaître les laiteries, les produits, les offres agritouristiques, chacun réalisera qu'il est au bout du compte gagnant.

Poursuivre le Grand Entremont, c'est :

- ✓ Continuer à promouvoir le label « Le goût des cimes » la Corbeille du Grand Entremont
- ✓ Renforcer encore les liens avec les institutions locales et touristiques
- ✓ Créer peut-être une campagne d'affichage sur les pylônes des remontées mécaniques
- ✓ Renforcer la présence des produits auprès des Restaurateurs
- ✓ Donner envie aux visiteurs, à la population locale et à la presse de s'intéresser au métier de paysan et à ses spécialités



Grand Entremont

- ✓ Promouvoir les événements agricoles comme les inalpes et les désalpes
- ✓ Faire savoir que les produits sont de qualité
- ✓ Lutter ensemble pour que dans le Grand Entremont l'alimentation ne devienne pas banalisée et standardisée du fait de la globalisation des produits élaborés en masse
- ✓ Se revendiquer comme un Grand Site du Goût dynamique
- ✓ Mettre en réseau les différents lieux agritouristiques qui participent à l'écoulement des produits
- ✓ Recevoir des soutiens des Communes et des destinations touristiques.

Pour poursuivre le projet avec ce qui a déjà été initié et reconnu positivement par les acteurs de la région, les producteurs et artisans devront s'acquitter des contributions marketing qui permettront de compléter la part que les communes et les destinations touristiques seraient disposées à mettre. Sur un budget de Frs 300'000.-, 40'000 sont ainsi demandés à l'APAGE, soit moins de 14%. Pour chaque franc mis par l'APAGE, c'est ainsi Frs 6.50 qui sont rajoutés par les Communes et les destinations. La coordinatrice fait remarquer que ce ratio est très favorable au monde agricole mais qu'il faut être convaincu par chaque franc qui sera mis.

Pour arriver à ces Frs 40'000.- le principe retenu est le suivant :

- ▶▶ Un demi-centime par kilo de lait pour les laiteries (villageoises et fermières) et les alpages

Ce demi-centime a déjà été discuté avec chacune des laiteries. Une laiterie aurait trouvé plus juste que le demi-centime soit retenu uniquement sur les kilos de lait transformé en produits commercialisés en vente directe dans les laiteries. Cette manière de calculer serait toutefois plus compliquée à mettre en œuvre ; en réduisant les kilos de lait pris en compte pour prélever les contributions marketing, on serait par ailleurs obligé de retenir davantage qu'un demi-centime/kg lait.

- ▶▶ Un forfait S, M, L ou XL pour les autres entreprises et producteurs

- **S**-Production confidentielle : Frs 50.-
- **M**-Production artisanale : Frs 100.-
- **L**-Entreprise commerciale : Frs 200.-
- **XL**-Grande entreprise (coopérative, SA, etc.): selon discussion

Le forfait « S » correspond à un chiffre d'affaires allant jusqu'à environ Frs 10'000.-. Le forfait M à un chiffre d'affaires correspondant à un chiffre d'affaires jusqu'à Frs 20'000.- Les plus grandes entreprises devraient payer Frs 200.- et une discussion aura lieu avec les plus grosses entreprises.

- ▶▶ Un forfait pour les sites agritouristiques bénéficiant des mesures de promotion de l'APAGE

- Frs 200.-

Le Comité de l'APAGE ne souhaite pas faire la police mais espère que chacun se ralliera à la contribution qui sera juste pour lui. Aucun membre présent n'a de questions sur ces principes de prélèvement.



5. Divers et propositions individuelles

Emmanuel COPPET regrette le manque d'enthousiasme des producteurs et des laiteries qui sont peu présentes à l'assemblée de ce jour. Il se demande par ailleurs s'il n'aurait pas fallu simplement prévoir un forfait par laiterie. Il suggère que la suite du Grand Entremont repose sur une Charte ; il craint en effet que les laiteries usent de concurrence déloyale pour se prendre des clients.

La PRÉSIDENTE admet qu'elle serait toujours heureuse de voir plus d'agriculteurs aux assemblées mais elle souligne que chaque laiterie a déjà eu, lors de séances individuelles, l'occasion de faire valoir son point de vue et son intérêt pour que le Grand Entremont poursuive sa dynamique.

La coordinatrice rappelle la Charte des Ambassadeurs du Grand Entremont qui existe déjà. Elle précise aussi que l'APAGE n'a pas le rôle de s'immiscer dans les pratiques commerciales de ses membres. Elle sait aussi que toutes les laiteries souhaitent pouvoir rémunérer au mieux ses producteurs et qu'aucune d'entre elles n'a donc intérêt à brader le prix de son fromage. A noter qu'une laiterie applique déjà entièrement les prix indicatifs de l'Interprofession du Raclette du Valais AOP mais que les autres pourraient suivre prochainement.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt l'Assemblée Générale extraordinaire à 9 :50.

Sarreyer, le 13 novembre 2023

Magaly JACQUEMETTAZ
Présidente

Martine JAKUES-DUFOUR
Secrétaire